



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle BARDIN
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Sebastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Mélanie FORTIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Fabian RUINET
	Madame Aziza AGLAGAL	

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Avenant à la convention relative à la tarification combinée "Abonnement Bourgogne Franche Comté" Train Mobigo + Divia.

Vu la délibération du Bureau métropolitain en date du 20 novembre 2025 autorisant le Président à signer la convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne Franche-Comté Train Mobigo + Divia » avec la Région et la SNCF Voyageurs SA,

Vu la délibération adoptée précédemment lors de cette séance du 25 juin 2026, relative au contrat de délégation de service public sur l'exploitation des services de la mobilité – tarifs Divia – Transport urbain,

Afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné. Ainsi, depuis 2010, ces abonnés peuvent emprunter le réseau TRAIN Mobigo sur un parcours défini et le réseau urbain DiviaMobilités.

La présente convention traduit la volonté des parties signataires de poursuivre les efforts déjà entrepris en faveur du développement de l'usage du transport public.

Dijon métropole a vu ses dispositions tarifaires révisées, applicables au 1er septembre 2026.

Le présent avenant a pour objet la modification de la règle de calcul du prix de vente de l'abonnement Divia -26 ans annuel et la mise à jour de l'annexe 2 – tarification et montants des produits urbains.

L'article 4.2 de la convention est donc modifié par avenant joint en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les termes de l'avenant à la convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne – Franche Comté TRAIN Mobigo +DIVIA » et ses annexes ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant tel qu'annexé.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	